



De cadre à agent de maitrise

Par **belleisa78**, le **15/07/2009** à **15:15**

Bonjour,

une réorgasition des postes est effectuée dans mon entreprise. dans mon service, nous sommes 6 cadres,seul 2 restent cadres et les autres repassent Agent de Maitrise, avec une redéfinition de poste, sans modification de salaire

dois je resigner un contrat ?recevoir un courrier? la date n'est pas arrêtée! pour septembre normalement mais ça tombe mal alors c'est reporté à ???

merci de vos conseils et aides